Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 4 janvier 2022

Nature : ☒ **Recommandations** ☐ **Propositions** ☐ **Présentation** ☐ **Avis**

Sujet : Recommandations sur l'isolement des cas et des contacts de cas pour la population générale

Considérant :

- Que l'augmentation de la demande de tests et les problèmes d'approvisionnements en réactifs entraînent des délais importants pour obtenir des résultats de tests;
- Que ces délais rendent le dépistage inopérant pour contrôler la transmission communautaire;
- Les récentes recommandations en matière de dépistage et de gestion des cas et contacts, notamment des centres pour le contrôle et la prévention des maladies infectieuses aux États-Unis (CDC), de même que des autorités sanitaires de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick;
- La possibilité pour la population générale d'utiliser les autotests;
- La couverture vaccinale chez la population québécoise âgée de 5 ans et plus;
- Le port du masque d'intervention dans la population québécoise, à l'exception des enfants des garderies et de maternelle;

Nous recommandons que :

Pour les **CAS** de COVID-19 :

- Chez la population générale âgée de 5 ans et plus, adéquatement vaccinées :
  - Un isolement initial d'une durée de 5 jours après le début des symptômes;
  - Une fois les symptômes disparus ou en régression et après au moins 24 h sans fièvre, un retour aux activités régulières devienne possible à condition :
    - De porter un masque d'intervention; ET
    - De respecter une distanciation de 2 m autant que possible ;
  - Et ce, pour les 5 jours suivant le retour aux activités régulières.

- Chez la population générale âgée de 5 ans et plus, non vaccinées ou non adéquatement vaccinée :
  - Un isolement d'une durée de 10 jours;

- Chez les enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent les garderies, les mesures demeurent les mêmes **pour le moment**, soient :
    - Un isolement d'une durée de 10 jours;

Pour les **CONTACTS DE CAS** de COVID-19 :

- Chez la population générale âgée de 5 ans et plus, adéquatement vaccinées :
    - Pour les ***contacts à risque élevé*** (domiciliaire, partenaire sexuel, couple qui n'habite pas ensemble) :
        - Isolement initial de 5 jours avec le cas;
        - Une fois les symptômes disparus ou en régression et après au moins 24 h sans fièvre, un retour aux activités régulières devienne possible à condition :
            - De porter un masque d'intervention; ET
            - De respecter une distanciation de 2 m autant que possible.
        - Et ce, pour les 5 jours suivant le retour aux activités régulières.

    - Dans le cas des personnes non vaccinées ou non adéquatement vaccinées, une période d'isolement de 10 jours demeure applicable.

    - Pour les ***contacts à risque modéré*** (plus de 15 min sans masque, sans distanciation et non domiciliaire) :
        - Surveillance de l'apparition de symptômes pour 10 jours;
        - Isolement non nécessaire;
        - Port du masque;

    - Dans le cas des personnes non vaccinées ou non adéquatement vaccinées, une période d'isolement de 10 jours demeure applicable.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 4 janvier 2022.

Signature : 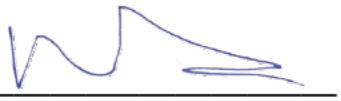

N/Réf. : 22-SP-00002-01